

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MÉDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Présents :** • **Arcins :** Claude GANELON • **Arsac :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER • **Cantenac :** Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • **Cussac :** Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • **Labarde :** Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • **Lamarque :** Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN (suppléant) • **Ludon Médoc :** Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • **Macau :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • **Margaux :** Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD • **Le Pian Médoc :** Didier MAU, Denis LASTIESAS (suppléant), Virginie GARNIER, Mercédès BAILLET (suppléante), Anne-Marie BENTEJAC, Philippe SIMON (suppléant), Michel ROUHET (suppléant), Josette JEGOU • **Soussans :** Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Christine NADALIE pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Serge FOURTON.

**Conseillers en exercice :** 39 **Présents :** 35 **Votants :** 38

**Secrétaire de séance :** Josette JEGOU

---

### 2013-2803-27 Etude d'optimisation des déchèteries – Plan de financement – Demande de subvention – Autorisation

---

La Communauté de Communes qui possède deux déchèteries, situées à Arzac et Cussac-Fort-Médoc, s'interroge sur l'efficacité de son réseau. En effet, la déchèterie de Cussac-Fort-Médoc qui draine seulement 20% des apports de déchets et qui est située en extrême limite de territoire est à ce jour obsolète. La Communauté de Communes envisage donc de la déplacer et de la remplacer par la construction d'une nouvelle installation qui doit permettre d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers du nord du territoire. La déchèterie d'Arzac qui draine 80% des apports est quant à elle saturée à certaines périodes de l'année.

De ce fait, la Communauté de Communes souhaite confier à un cabinet d'études la réalisation d'une étude d'optimisation de son service déchèteries afin de dresser un bilan de la situation actuelle et analyser les besoins futurs ; l'objectif étant d'améliorer la qualité du service rendu à ses usagers tout en maîtrisant les coûts de ce service.

Ce projet d'études s'évalue à hauteur de 30 000 € H.T.

Le Conseil Général peut subventionner une partie de cette étude à hauteur de 50% (plafond de 30 000€).

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) peut également subventionner une partie de cette étude.

Par conséquent, la Communauté de Communes sollicite ces subventions et propose le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T	
<b>Etude</b>	30 000 €	CG 33	15 000 €
		ADEME	6 000 €
		Autofinancement	9 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

**SLOW**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** la réalisation de cette étude,
- ▶ **Approuve** le plan de financement proposé ci-dessus,
- ▶ **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette étude et à solliciter les subventions correspondantes.

Pour copie conforme  
Arsac, le 29 mars 2013

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

